



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – - Solidarité

COUR CONSTITUTIONNELLE

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE



L'audience s'est tenue le **29/08/2018** à 08h20 dans la salle de délibération au 2^e étage sous la présidence de Monsieur Kèlèfa SALL.

Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers présents et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président a demandé de travailler sur le projet d'arrêt sur la CENI.

Le Vice-Président a commencé par signifier au Président le mécontentement des Conseillers à son égard du fait qu'il a adressé la lettre qui accompagnait le projet de décret au Ministre Secrétaire Général à la Présidence au lieu et place du Président de la République et la non application de la résolution signé par les huit (8) Conseillers concernant la mise en place de l'organe de contrôle interne à la Cour.

Le Président prenant la parole a accepté de reprendre la lettre qui accompagnait le projet de décret tout en signifiant aux Conseillers que la mise en place de l'organe de contrôle interne à la Cour ne se fera qu'après la signature dudit projet.

C'est ainsi que les Conseillers à tour de rôle ont demandé de suspendre l'audience pour leur permettre de statuer sur les deux points soulevés, seul Maître Mamadou Moutaga SOW a sollicité qu'on traite le dossier de la CENI conformément au programme déjà établi.

Après toutes ces discussions les Conseillers ont demandé une suspension de 30min au Président pour leur permettre de statuer sur les deux questions posées.